



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2022**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 25 REPRESENTES : 04</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> Le 28 octobre 2022</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> Le 18 novembre 2022</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN</i></p> <p><i>Étaient représentés : Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Pauline BRESSE, Mme Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS</i></p>
--	--

**Délibération n°10**

**Rapporteur : Mme Annabelle MOREL**

**Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet – catégorie C**

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Considérant les nécessités de services et que deux agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade, il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet sur une durée hebdomadaire de 17.5 heures (50%).

L'agent dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires sera affilié au régime général de la Sécurité Sociale et à la caisse de retraite complémentaire de l'IRCANTEC.

Par ailleurs, l'agent dont le temps de travail est égal ou supérieur à 28 heures hebdomadaires sera affilié à la caisse de retraite de la CNRACL.

Ces agents, qui remplissent toutes les conditions requises pour être nommés dans un emploi public, seront intégrés dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs et rémunérés conformément à la grille indiciaire des adjoints administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe territoriaux.

Le tableau des effectifs sera mis à jour, les crédits sont prévus au budget.

La commission municipale a examiné le dossier.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **crée deux postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe selon les dispositions définies ci-dessus,**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20221107-DE10-071122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire

